

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. YVES MORAINÉ

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
16 Décembre 2016**

**OBJET :** Convention entre le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et 13 Habitat  
visant au gardiennage des aires de stationnement et parties communes des  
locaux abritant les services de la DGAS, cité des Flamants

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du  
16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente  
du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône,  
réunie le 16 Décembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum  
étant atteint,

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A autorisé la Présidente du Conseil départemental à signer avec 13 HABITAT la convention de  
gardiennage des aires de stationnement et parties communes des locaux abritant les services de la  
DGAS, cité des Flamants dont le projet est joint au rapport.

Les dépenses correspondantes d'un montant global estimé à 68 071€ TTC, seront financées sur les  
crédits de paiement mis à disposition au titre de l'exercice 2017, sur la ligne suivante du budget  
départemental : 65-0202-6568.

A l'unanimité  
M. ROYER-PERREAUT ne prend pas part au vote

**ADOPTE**  
Pour la Présidente du Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation

Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice  
du Service des Séances de l'Assemblée